
COMMUNE DE LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

EN DATE DU 6 AVRIL 2018

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs CAILLEUX R., DEBRAY R., THIBAUT P., Mme, LENGLET N., Mrs GODEFROY J., GALHAUT J.C., Mmes DUHAUPAS-CAZIN F., LORSON-DEVAUCHELLE L., VILLAIN M., COLLIER-PORTIER C., Mrs LANDRE S., POCHOLLE A., formant la majorité des membres en exercice. Pouvoir de Mme BOURCERONDE F. à M. DEBRAY R., de M. OLEN P. à GODEFROY J., de M. FLET D. à M. LANDRE S., de Mme DEVAUCHELLE-CORROYER C. à M. THIBAUT P., de Mme TERNISIEN L. à Mme DUHAUPAS-CAZIN F., de Mme LONGUEMART M.P. à M. GALHAUT J.C.

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LORSON-DEVAUCHELLE L.

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

1) Convention avec la BSV3 pour la mise en œuvre de l'atlas paysager et patrimonial de la commune :

Il s'agit d'une étude gratuite menée par Baie de Somme 3 vallées, après sollicitation de notre part. Cette étude permettra une rétrospective de notre village sur des événements anciens, ainsi que la connaissance de notre patrimoine, nous associerons dans cette démarche volontaire, les Longiprates qui souhaitent faire revivre la mémoire de notre commune.

2) Planification travaux logements et voirie rue Romain :

Les premiers travaux devaient démarrer fin juin, mais la police de l'eau souhaite un complément d'enquête et des réponses sur l'évacuation des eaux pluviales, cette zone étant classée en zone inondable. Baie de Somme Habitat a lancé l'étude, ce qui va faire reculer les délais de 3 mois au minimum. Néanmoins, le projet sera mené à son terme.

3) Travaux PMR en Mairie :

Les appels d'offres sont revenus. La commission s'est réunie le 3 avril 2018.

Les travaux pourraient commencer avant fin juin 2018 et engendreront pendant environ 3 mois des difficultés d'organisation d'accueil au public. Nous ferons notre possible pour accueillir dans les meilleures conditions le public, mais des fermetures de nos bureaux seront envisagées en fonction des travaux. Vous serez prévenus en amont par des affiches à l'entrée de la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage électronique.

Le problème sera identique pour les bureaux de la CABS avec une entrée qui se fera côté gauche de l'hôtel de ville.

4) Etude acoustique et devis des travaux pour la salle des fêtes :

Un acousticien est passé pour installer des appareils dans la salle et son pourtour (pour ceux qui l'ont accepté). Pour donner suite à son diagnostic, l'architecte a préparé un devis pour travaux afin de réduire ou supprimer les bruits en provenance de la salle.

Le coût est de 476 160 €, plus les honoraires architecte et différents bureaux qu'on peut estimer à 80.000€ en plus, ce qui nous amène au chiffre global de 555 000 € environ.

Vu l'ampleur de cette somme pour résorber le bruit ambiant vis-à-vis des voisins, une réflexion en profondeur est nécessaire de notre part, plusieurs hypothèses sont à émettre avant de prendre une décision.

5) Étude pour l'appel à projet pour la revitalisation du centre bourg :

En fin d'année 2017, nous avons déposé un dossier pour la revitalisation du centre bourg. Nous avons été retenus comme lauréat par les services de l'Etat et du Département par la qualité du dossier fourni.

Une étude sera mise en place, pour définir les différents points à mettre en œuvre pour valoriser notre commune et notamment le centre bourg, ceci en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme. Son coût de 50 000 € bénéficiera d'une aide de l'Etat et du Département.

Cette étude est très importante, elle sera stratégique pour l'avenir de notre bourg, ce sera un outil de réflexion pour les élus et la population.

6) Étude pour le réseau pluvial et assainissement :

Cette étude est obligatoire ! Lors de violentes pluies, des déversements d'eau non traitée par la station se font dans la rivière. Cela s'explique par le fait que l'eau de pluie se déverse en partie dans le réseau d'eau usées, ce qui apporte un afflux trop important dans le bassin de décantation de la station, qui ne peut traiter ce surplus qui part directement à la rivière. Cette situation ne peut être qu'exceptionnelle, c'est pourquoi nous sommes dans l'obligation de réaliser cette étude sur les 30% du réseau d'eau pluvial en unitaire et en complément l'associer au futur remplacement de la station dans un proche avenir, là aussi, c'est une obligation.

Cette étude que nous budgétions à hauteur de 120 000 €, actualisera les documents nécessaires à la bonne gestion des eaux usées, en nous donnant le diagnostic des éléments essentiels des réseaux pluvial et eaux usées, et listera les travaux à effectuer par la suite.

7) Devis chauffage gaz (Bâtiments publics) :

Comme annoncé lors de notre dernière réunion, nos chaudières sont à bout de souffle et fortes consommatrices de fuel. Nous avons décidé de passer nos installations (Mairie, les écoles, la salle polyvalente, la Poste, l'église) au chauffage gaz.

Depuis notre dernière réunion, la chaudière de la salle polyvalente a vu son corps de chauffe se fendre. Le changement aura lieu cette année, pour un coût estimé à 50 000 €, avec l'installation des compteurs gaz sur chaque bâtiment cité auparavant.

Chaque année, une réflexion sera engagée pour le remplacement d'une chaudière dans les bâtiments publics, ce qui permettra de réduire les coûts de réparations des vieilles chaudières ainsi que des économies d'énergie importantes.

8) Location des 2 logements attenants à l'hôtel de ville :

Le personnel communal a cet hiver, réhabilité complètement les 2 appartements attenants à l'hôtel de ville. Un est loué actuellement, le second le sera en juin 2018, avec toutes les garanties nécessaires.

Loyers : Appartement 1^{er} étage : 380 €
 Appartement 2^{ème} étage : 250 €

Pour l'hiver prochain, les 2 autres logements (côté gauche), ainsi que l'appartement au-dessus de la Poste seront également réhabilités et loués dans les mêmes conditions dans la limite des plannings d'intervention du service technique.

9) Devis toiture église et partie Mairie :

Nous avons un devis pour le nettoyage des chéneaux de l'église, avec travaux de réparations sur la toiture, ainsi que la partie gauche de la mairie ou des gouttières sont à réparer, avec pose de vélux, pour un coût budgété à 20 000 €.

10) Dossier huttes à relouer :

Le Conseil Municipal accepte les transferts de baux de huttes suivants :

- M. REBELO Miguel à M. BRAILLY Christophe
- M. LEFEBVRE Dominique à M. DELOUBRIERE Thomas

11) Désignation des jurés pour 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE les jurés, conformément à la loi n° 78-788 du 28 Juillet 1978, par tirage au sort et publiquement, sur la liste électorale de la commune.

SIGNALE, en outre, que le nombre des noms à tirer au sort étant égal au triple de celui fixé par arrêté préfectoral du 26 mars 2018 qui a prévu pour la commune un juré, il y a lieu d'effectuer trois tirages.

Après avoir accompli trois fois l'opération susmentionnée, l'établissement de la liste préparatoire se présente comme suit :

- Monsieur BAPT Hubert, né à CONDAT (15) le 18 juin 1948, domicilié 55, rue de la Libération, 80510 Longpré Les-Corps-Saints.
- Monsieur BILHAUT René, né à LONG (80) le 5 mai 1927, domicilié 5, rue de la Libération, 80510 Longpré Les-Corps-Saints.
- Madame BUFFET Jocelyne, née à LONGUEAU (80) le 4 avril 1954, domiciliée 2, grande cavée, 80510 Longpré Les-Corps-Saints.

12) Contrat de maintenance des aires de jeux 2018 :

Monsieur le Maire présente la proposition de la société A.T.P.S. pour la maintenance et l'entretien sur la base de deux visites annuelles des aires de jeux communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien et de maintenance des aires de jeux, sur la base de deux visites annuelles.

Le coût de ces prestations s'élève à 1.152 € TTC par an.

13) Demande de rétrocession de concession au cimetière :

Une personne demande à rétrocéder son emplacement au cimetière, quittant notre village. Il a retrouvé un acquéreur pour la reprise qui s'est désisté par la suite. La commune ne reprendra pas cette concession payante, mais reste disponible pour un éventuel repreneur avec le vendeur.

14) Délibération sur les comptes administratifs 2017 et les comptes de gestion du trésor :

Présentation du compte administratif du budget de l'assainissement 2017 :

Conforme au plan comptable révisé de 1982, il présente une image fidèle et sincère du service. Ce compte administratif est le reflet exact de l'exécution du budget au titre de l'année 2017, dont voici la balance générale :

	Résultat 2016		Réalizations 2017		Résultat 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exploitation	115 910,21 €		62 566,55 €	168 468,41 €	10 008,35 €	
Investissement		17 202,11 €	11 628,97 €	31 631,35 €		37 204,49 €
Total	115 910,21 €	17 202,11 €	74 195,52 €	200 099,76 €	27 196,14 €	

Nous avons un excédent global de 27.196,14 € sur l'assainissement, qui coupe enfin, la spirale des déficits chroniques depuis de nombreuses années.

Les dispositions prises au budget primitif 2017 ont porté leurs fruits.

Mais le budget assainissement, demandera toujours des ajustements pour arriver à l'équilibre.

Par exemple pour cette année, nous avons déjà une réparation importante sur le pont brosse pour le coût de 16.000 € dans la rubrique fonctionnement.

Présentation du Compte Administratif Communal 2017 :

Aux termes de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire.

Aperçu du résultat d'exécution :

	Résultat 2016		Réalizations 2017		Affectation à l'invest.		R.A.R.		Résultat 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonct.		1 101 042,03 €	1 023 590,92 €	1 108 581,39 €	130 257,74 €					1 055 774,76 €
Invest.	130 257,74 €		171 386,45 €	164 129,79 €		130 257,74 €	44 066,00 €		51 322,66 €	
Total	130 257,74 €	1 101 042,03 €	1 194 977,37 €	1 272 711,18 €						1 004 452,10 €

Après avoir donné le développement et explications nécessaires pour éclairer l'assemblée sur ces trois comptes administratifs, Monsieur le Maire s'est retiré. En application de l'article L 2121 14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif. M. DEBRAY Robert, élu président de séance, rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2017, dressés par M. CAILLEUX René, maire.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant a exprimé son opinion positive par le vote à l'unanimité des comptes administratifs 2017 et félicite Monsieur le Maire pour sa gestion des deniers publics de la commune.

15) Présentation des budgets primitifs 2018 :

Budget principal :

Monsieur le Maire expose les conditions de préparation du budget primitif, et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 677 696,00 €	666 791,00 €
Recettes	1 879 629,00 €	666 791,00 €

Pour le fonctionnement, les propositions tiennent compte de l'objectif essentiel de maîtriser les dépenses partout où cela est possible. Monsieur le Maire présente et propose au Conseil Municipal, les données qui permettront de voter le budget en excédent.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition identiques à 2017 pour les taxes foncières bâti et non bâti et la taxe d'habitation. La CFE est depuis 2017 perçue et compensée intégralement par la CABS.

Investissements en 2018 :

- Voirie et réseaux Rue Romain (Assainissement - éclairage public – pluvial) : 250 000 €
- Étude revitalisation du centre bourg : 50 000 €.
- Travaux PMR Mairie et travaux connexes : 200 000 €
- Pose des compteurs gaz sur les édifices publics et remplacement chaudière fuel défectueuse à la salle polyvalente par le gaz : 50 000 €
- Tondeuse gazon : 20 000 €. L'ancienne nécessite son remplacement (plus de 10 ans)
- Véhicule (petit camion 3 places devant et benne basculante) : 30 000 €.

Coût global des investissements : 600 000 €

Travaux de fonctionnement en 2018 :

- Toiture et chéneaux église, gouttières et vélux mairie : 20 000 €
- Rénovation des appartements attenant à l'hôtel de ville ainsi que l'appartement de la poste, bureaux, partie fondation et écoulement des eaux pluviales au presbytère (par les employés en période hivernale) : 80 000 €.

Coût global des travaux en fonctionnement : 100 000 €

Ces chiffres sont importants pour une commune de notre taille. Cela nous permet de continuer à avancer positivement pour nos administrés sans pour cela augmenter la pression fiscale communale sur nos impôts locaux, sachant que depuis quelques années, les dotations de l'état ainsi que les subventions sont en forte baisse.

Propositions subventions communales :

Subventions aux associations			
	Subventions 2017	Propositions 2018	en % du total
Au fil de soie	150,00 €	150,00 €	0,93%
Syndicat d'initiative	1 500,00 €	1 500,00 €	9,26%
Club Sportif Adulte	305,00 €	305,00 €	1,88%
Amicale Franco-Anglaise	750,00 €	750,00 €	4,63%
Club de pétanque	500,00 €	500,00 €	3,09%
Course cycliste du canton	- €	- €	0,00%
A2LC	1 220,00 €	1 220,00 €	7,53%
ASAEL	1 000,00 €	1 000,00 €	6,17%
Coopératives scolaires primaire et maternelle	3 900,00 €	5 700,00 €	35,19%
Collège (coopérative scolaire)	1 200,00 €	1 200,00 €	7,41%
GAVAP (Tous les 2 ans.)	- €	1 525,00 €	9,41%
Longpré animations	2 000,00 €	2 000,00 €	12,35%
Ecole de pêche	350,00 €	350,00 €	2,16%
Total subventions	12 875,00 €	16 200,00 €	100,00%
	Augmentation de	3 325,00 €	20,52%

- Les subventions aux associations sont maintenues au même niveau qu'en 2017.
- Nous avons pérennisé la subvention à l'école de pêche (attribuée depuis 2 ans).
- Nous avons incorporé la dotation de 900 € pour matériels allouée aux écoles primaire et maternelle, c'est donc la somme de 1800 € qui sera versée en supplément pour les 2 écoles.

Nous avons calculé sur une moyenne de 190 enfants, la somme versée par enfant en 2017 était de 23 €, elle sera en 2018 de 30 €. La subvention aux écoles représentera 35,19% de la somme totale des subventions. Elle permettra à chaque école d'organiser ses sorties ou autres actions plus sereinement.

Le Conseil Municipal, considérant les sections de fonctionnement, d'investissement, les opérations financières, les programmes, la récapitulation des emprunts, les propositions en matière de taux, vote le présent budget à l'unanimité des membres présents et représentés, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement.

Budget annexe de l'assainissement :

Équilibré en recettes et en dépenses, le budget primitif 2017 se présente de la manière suivante :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	111 629,00 €	156 629,00 €
Recettes	111 629,00 €	156 629,00 €

Nous aurons également la prise en charge de l'étude « diagnostic du système d'assainissement et zonage pluvial » pour le coût de 120 000 € qui incombe au budget assainissement pour l'investissement.

Le budget assainissement actuellement ne peut assumer les futures dépenses qui seront identifiées par cette étude. L'avenir de ce budget passera par des augmentations successives de la taxe et de la redevance chaque année de façon modérée mais réelle.

Les travaux devront être réalisés par tranches, et seront suivis du remplacement de la station dans les prochaines années. Ils seront pris en charge par le budget assainissement, qui devra supporter le remboursement des intérêts et des annuités dû à l'emprunt nécessaire.

Actuellement, nous avons amélioré ce budget, c'est une première phase, mais il faut aller plus loin pour se donner les moyens financiers de faire face aux travaux à venir.

16) Informations diverses :

- ✚ Une réunion du Conseil Municipal aura lieu très prochainement pour le choix des entreprises des travaux PMR de la Mairie.
- ✚ Des volontaires sont demandés pour le dimanche 15 avril, vers 11h30 pour accueillir les anciens combattants et offrir un vin d'honneur pour environ 80 personnes à la salle polyvalente.
- ✚ Par le biais de « Baie de Somme 3 Vallées » la commune fait l'acquisition de 20 supports vélos au prix unitaire de 45,12 €.
- ✚ Création de poste dû au passage au grade supérieur pour Stéphane Olen.
- ✚ CABS : Présentation du projet de transport du nouveau territoire.

Fait à Longpré Les-Corps-Saints, le 23 avril 2018

LE MAIRE



René CAILLEUX

La secrétaire

LORSON-DEVAUCHELLE L.

COMMUNE DE LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

EN DATE DU 27 AVRIL 2018

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs CAILLEUX R., DEBRAY R., THIBAUT P., Mmes BOURCERONDE F., LENGLET N., Mrs GODEFROY J., GALHAUT J.C., Mmes DUHAUPAS-CAZIN F., LORSON-DEVAUCHELLE L., COLLIER-PORTIER C., M. LANDRE S., Mme LONGUEMART M.P., M. POCHOLLE A., Mme DEVAUCHELLE-CORROYER C., formant la majorité des membres en exercice. Pouvoir de M. OLEN P. à GODEFROY J., de M. FLET D. à M. DEBRAY R., de Mme TERNISIEN L. à Mme DUHAUPAS-CAZIN F.

ABSENTE : Mme VILLAIN M.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. POCHOLLE A.

Le compte rendu de la séance du 6 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

1) Délibération pour le choix des entreprises pour les travaux PMR de la Mairie :

Pour donner suite à l'analyse par l'architecte des offres reçues pour les travaux de restructuration de la mairie, la commission d'appel d'offres soumet ses propositions sur le choix des entreprises à retenir.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

Restructuration de la mairie

Lot 1 : Maçonnerie démolition carrelage

Entreprise retenue : LEGAY

Montant du marché : Offre de base : 34.084,92 € HT soit 40.901,90 € TTC

Lot 2 : Menuiserie plâtrerie

Entreprise retenue : LEGAY

Montant du marché : Offre de base : 16.713,36 € HT soit 20.056,03 € TTC

Lot 3 : Ascenseur – V11 : digicode

Entreprise retenue : OTIS

Montant du marché : Offre de base + V11 : 23.027, € HT soit 27.632,40 € TTC

Lot 4 : Electricité

Entreprise retenue : LEFEBVRE

Montant du marché : Offre de base : 10.375,00 € HT soit 12.450,00 € TTC

Lot 5 : Plomberie sanitaire chauffage

Entreprise retenue : LEROY

Montant du marché : Offre de base : 5.519,00 € HT soit 6.622,80 € TTC

Lot 6 : peinture revêtement de sol PVC

Entreprise retenue : GLANDDIER

Montant du marché : Offre de base : 14.040,12 € HT soit 16.848,14 € TTC

Lot 7 : Menuiserie Aluminium

Entreprise retenue : PROFILS GLACES

Montant du marché : Offre de base : 8.975,00 € HT soit 10.770,00 € TTC

Lot 8 : Couverture

Entreprise retenue : BRAILLY

Montant du marché : Offre de base : 2.768,00 € HT soit 3.321,60 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2) Délibération pour le projet pays d'art et d'histoire (avec la CABS) :

Considérant la richesse, la qualité et la diversité patrimoniale de la commune tant du point de vue de l'architecture et du mobilier remarquable que des patrimoines naturels et immatériels,

Considérant que l'obtention du label "Ville et Pays d'art et d'histoire" décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication, serait bénéfique à la valorisation du cadre de vie de la commune,

Considérant le label "Ville et Pays d'art et d'histoire" comme un levier contribuant au développement économique, touristique et culturel du territoire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- 1) S'ENGAGE dans le processus de labellisation du territoire en Pays d'art et d'histoire.
- 2) APPROUVE le partenariat entre les communes du périmètre candidat au label Pays d'art et d'histoire afin d'organiser les modalités et les moyens administratifs, techniques et financiers permettant de mettre en œuvre le processus de candidature au label.
- 3) APPROUVE que la préparation et la réalisation du dossier de candidature au label "Pays d'art et d'histoire" soient confiées à la chargée de mission recrutée par le service Patrimoine de la ville d'Abbeville en partenariat avec le Syndicat mixte baie de Somme trois vallées. Le service Patrimoine de la ville d'Abbeville, en sa qualité de chef de projet, est autorisé à mener les différentes démarches administratives avec les institutions compétentes et les partenaires concernés, et ce en lien avec l'équipe du Syndicat mixte baie de Somme trois vallées.
- 4) DESIGNER Monsieur René CAILLEUX comme représentant et référent privilégié de la commune lors des échanges et réunion de travail avec les partenaires du projet pour la candidature au label "Pays d'art et d'histoire".

3) Proposition du nouveau contrat de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente à mettre en œuvre :

Monsieur le Maire présente le projet de règlement d'occupation et le projet de convention d'utilisation de la salle des fêtes communale et de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte les termes du règlement d'occupation et de la convention d'utilisation de la salle des fêtes communale et de la salle polyvalente annexés au présent compte-rendu.

4) Devis chaufferies bâtiments communaux :

Monsieur le Maire présente les différents devis établis par l'entreprise SARL Lavaquerie pour le remplacement des chaudières des différents bâtiments communaux.

Les chaudières du bâtiment grande rue et des écoles seront remplacées en premier.

Bloc scolaire : 24.536,60 €

Bâtiment grande rue : 22.431,20 €

Mairie : 16.038,00 €

La Poste : 12.723,70 €

Eglise : 18.159,90 €

5 branchements gaz devront en conséquence être installés.

5) Informations diverses :

- ✦ Le Conseil Municipal accepte la cotisation de 50 € pour l'adhésion au CPIE Vallée de Somme.
- ✦ Accepte l'acquisition d'une nouvelle tondeuse à coupe frontale pour un montant de 23.880,00 €.
- ✦ Un devis est présenté concernant les alarmes PPMS obligatoires aux écoles. D'autres sont en attente.
- ✦ Dans le dossier du projet de construction de 20 logements rue Romain, Monsieur le Maire fait part de la nécessité pour le constructeur de réaliser un dossier de loi sur l'eau avec pour exigence notamment, que la commune puisse mettre à disposition un terrain à proximité, sur le même bassin versant, afin d'aménager un volume d'expansion de crue (décaissement) au moins égal à celui qui est perdu (4.000 m²).
- ✦ Atlas paysager et patrimonial : une réunion aura lieu le 8 juin à 18h00 en présence d'un groupe de travail composé des élus volontaires et des habitants les plus âgés (mémoires de la commune). Madame DUHAUPAS Françoise et Messieurs CAILLEUX René, DEBRAY Robert et LANDRE Samuel s'associent à ce projet.

Fait à Longpré Les-Corps-Saints, le 15 mai 2018

LE MAIRE



Le secrétaire



POCHOLLE Andoche

COMMUNE DE LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

EN DATE DU 6 JUIN 2018

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs CAILLEUX R., DEBRAY R., Mme LENGLET N., Mrs GODEFROY J., GALHAUT J.C., Mmes DUHAUPAS-CAZIN F., LORSON-DEVAUCHELLE L., VILLAIN M., M. LANDRE S., Mme LONGUEMART M.P., M. POCHOLLE A., Mme DEVAUCHELLE-CORROYER C., formant la majorité des membres en exercice. Pouvoir de M. OLEN P. à GODEFROY J., de Mme BOURCERONDE F à M. DEBRAY R., de M. THIBAUT P. à M. CAILLEUX R.

ABSENTS : Mme COLLIER-PORTIER C., M. FLET D., Mme TERNISIEN L.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VILLAIN M.

Le compte rendu de la séance du 27 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

1) Délibération pour la Banque Postale suite à la visite de la responsable aux collectivités :

Une rencontre avec les représentants de La Poste a eu lieu le 11 mai 2018. Ces derniers ont émis le souhait de réduire considérablement les horaires d'ouverture au public, pour arriver à une fermeture du guichet les après-midis.

Monsieur le Maire retrace les échanges antérieurs avec La Poste et formule une proposition au Conseil Municipal :

Depuis 2005, nous avons régulièrement été contacté par La Poste, pour des réductions d'horaires. Cela continue, faisant fi de nos arguments sur le développement qui est le nôtre depuis cette période. Nous investissons chaque année au minimum 400.000 euros, pour donner plus de services à nos concitoyens en améliorant constamment leur cadre de vie. Une seule ombre au tableau, la poste qui ne cesse de nous presser pour réduire ses heures d'ouverture au public.

En 2013, nous avons eu la surprise, d'être dans l'obligation d'acheter le local pour la somme de 200.000 euros, sous peine de ne plus être en mesure d'assurer le service postal vraisemblablement, vous ne l'avez pas dit, mais nous l'avions compris... Donc, nous avons acheté le local en faisant un prêt d'urgence puisque la vente devait être effective dans les 6 mois, c'est même vous qui en avait fixé le loyer et la participation au chauffage, qui est loin de la réalité en consommation et coût. Tout ceci par obligation, pour maintenir le bureau. Pourtant, votre seule préoccupation reste la réduction des heures d'ouverture, qui pénaliseront les usagers de Longpré Les Corps Saints qui ont participé à l'achat du bâtiment !

A chaque visite, nous apportons des éléments nouveaux positifs, nous allons continuer encore cette année :

- Le passage à la loi NOTRe, au sein de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, place notre village en 4ème position, par le nombre d'habitants.
- L'adoption cette année de la charte du Parc Régional de la Picardie Maritime qui fera probablement de Long et Longpré Les Corps saints, la porte d'entrée dans le parc, sera un atout important pour la fréquentation des touristes.
- La construction de 20 logements en centre-bourg, oui, Longpré Les-Corps-Saints est un bourg !
- Le projet de SCOT, qui place déjà Longpré Les-Corps-Saints dans une dynamique de constructions nouvelles au sein de la Picardie maritime.
- Lauréat fin 2017, avec Ailly sur Somme, dans le département de la Somme avec le concours de l'Etat et du Département, de l'appel à projet pour la revitalisation des centres-bourgs. Au mois de juin de

cette année, une étude de 30.000 euros sera mise en place, pour déterminer toutes les pistes, qui conduiront notre bourg à se transformer positivement dans l'avenir.

En voulant réduire les heures d'ouvertures du bureau, vous êtes à l'inverse de la démarche de revitalisation des centres bourgs voulue par l'Etat et les Départements !

Je n'ai toujours pas compris la démarche de la Poste qui consiste à réduire progressivement les heures d'ouverture, sachant qu'à chaque fois, vous réduisez d'autant plus le nombre d'usagers dans le bureau suite au mécontentement que vous créez... Cela fini inévitablement par la fermeture du bureau, ou une transformation en agence postale, peut être au bénéfice d'autres services financiers, situés à une centaine de mètres.

De toute façon, vous n'écoutez pas nos arguments, seuls les vôtres sont valables...

Vous savez pertinemment, que cela est une question de temps, que vous arriverez à atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés.

Pourtant, Longpré Les Corps Saints, dans sa dynamique actuelle au sein de la CABS, avec le PNR, le SCOT, le PLUI, la REVITALISATION du centre bourg, va se développer. Nous avons déjà commencé ! La Poste ne remettra pas en place ce qu'elle a enlevé en heures d'ouverture au public. Ce qui est supprimé, le sera définitivement.

Pour faire suite aux annonces faites ce jour, nous demandons d'améliorer le quota des heures d'ouverture au public en ajustant, notamment l'après-midi, ou les horaires ne correspondent pas du tout à une bonne fréquentation du bureau.

Propositions pour les heures d'ouverture du guichet :

Le matin : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

L'après-midi : du lundi au vendredi de 15h00 à 17h00 (17h00 heure minimum retenue dans de nombreux bureaux) soit au total : 28 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de transmettre aux élus concernés, les éléments ci-dessus retracés afin de défendre les intérêts des usagers de La Poste à Longpré Les-corps-Saints.

2) Travaux PMR en Mairie et organisation suite aux travaux et à leur durée :

La première réunion de chantier aura lieu le 19 juin, les travaux devraient se terminer début décembre. Les travaux se faisant en lieu occupé, le chantier sera isolé des parties accessibles au public. Des fermetures intempestives auront lieu en fonction de la nature des travaux.

3) Point sur l'étude du projet de revitalisation du centre-bourg :

L'ouverture des plis et l'analyse des offres se fera le 18 juin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché ainsi que toutes décisions concernant ses avenants.

4) Manifestations communales : régie d'avances :

Monsieur le Maire propose un montant global de 2.500 € par l'intermédiaire de la régie d'avance de fêtes, pour les manifestations suivantes :

- Jeux du 14 juillet : 600 €
- Maisons fleuries : 60 €
- Illuminations 2017 : 740 €
- Bac 2018 : 600 €

- Récompenses sportifs 2018 : 300 €
- Animations Noël 2018 : 200 €

5) Informations diverses :

- ✦ Les installations de branchements gaz sur les bâtiments publics seront faits par GrDF. Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer au groupement de commande gaz lancé par la FDE, afin de bénéficier de tarifs attractifs.
- ✦ Alarmes PPMS aux écoles : Le Conseil Municipal choisit le devis de l'entreprise LS Incendie pour un montant de 4.697,21 euros H.T., considérant qu'un conseiller sans délégation n'est pas concerné par une éventuelle prise illégale d'intérêt.
- ✦ Le prochain atelier des « Centralités rurales de la Somme » se déroulera le 19 juin à Doullens. M. POCHOLLE A., Mme BOURCERONDE F., Mme LONGUEMART M.P. et Mme DUHAUPAS F. y assisteront.
- ✦ Une pétition est parvenue en mairie afin de faire connaître le danger et la gêne occasionnés par les automobilistes empruntant la rue de la République, notamment la vitesse excessive et les stationnements interdits. La gendarmerie sera prévenue afin de faire cesser ces incivilités.
- ✦ Logements rue Romain : le dossier a pris du retard principalement à cause des normes draconiennes à respecter au titre de la « Loi sur l'eau ».
- ✦ Transfert de bail de hutte : le bail de M. DELBARRE Claude et transféré à M. VINCHENEUX Nicolas à compter du 1^{er} avril 2018.

Fait à Longpré Les-Corps-Saints, le 2 juillet 2018

LE MAIRE



René CAILLEUX

La secrétaire

VILLAIN Martine